

# Ville de FORGES-LES-EAUX

## Délibération du conseil municipal

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT

Le 26 mars 2018 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par convocation en date du 20 mars 2018 s'est réuni au Théâtre Municipal de FORGES-LES-EAUX en séance publique, sous la présidence de M. LEJEUNE, Maire.

**Etaient présents** : M. LEJEUNE, L. LEMASSON, F. GODEBOUT, M. BONINO, Ch. LESUEUR, B. CAILLAUD, F. ASSELIN, C. MORDA, O. LEVACHER, J. TROUDE, A. ROBERT, Ph. DUMONTIER, Y. REY, J. BOURDON, M.L. BLANPAIN, N. QUERREC, E. GOUBERT, Ph. HANIN, Th. MARTIN, L. GROGNET, D. VERNIER, C. CORDONNIER, N. DALLIER, P. DURY, R. SORTAMBOSC, P. DUPUIS, D. LEMASSON, M.F. SOYER, N. MATHON

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Pouvoirs** : E. BOULOCHÉ à E. GOUBERT ; P. TURBAN à N. DALLIER

**Excusée** : J. DECOUDRE ; N. LÉBOUVIER ; A. MARC

**Secrétaire de séance** : C. CORDONNIER

---

2018-10

## DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2018

---

### RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2018

(ARTICLE D.2312- DU CGCT)

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le débat d'orientation budgétaire constitue la première étape de ce cycle.

a) - Les objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire (D.O.B.) :

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Il affiche l'orientation et la prospective de la collectivité par rapport au contexte conjoncturel et introduit un engagement pluriannuel.

b) - Les obligations légales du D.O.B. :

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le D.O.B. constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire.

Son absence entraîne l'illégalité de la délibération adoptant le Budget Primitif.

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois maximum précédant l'examen du Budget Primitif et il ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du Budget Primitif.

Par ailleurs, le rapport sur les orientations budgétaires doit être adressé au moins 5 jours avant la réunion, aux conseillers municipaux des communes de plus de 3 500 habitants.

Ce rapport donne lieu à un débat qui est acté par une délibération précisant le nombre de voix Pour, et les Absentions.

c) - Rappel des indicateurs réalisés sur l'exercice 2017

La commune de FORGES LES EAUX a dégagé un excédent final de fonctionnement disponible de 679 038, 81 € et a réalisé des investissements pour 1 705 096, 14 € hors remboursement du capital des emprunts.

L'épargne de gestion disponible dégagée pour l'exercice 2017 s'élève à 707 577, 19 € (Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement - Intérêts).

L'épargne nette dégagée pour l'exercice 2017 s'élève à 320 875, 39 € (Recettes Réelles de Fonctionnement - Dépenses Réelles de Fonctionnement - annuités totales).

Endettement de la commune

Le taux d'endettement de la commune s'élève pour l'exercice 2017 à 48,93 % contre 53,66 % en 2016.

Le Capital Restant Dû (CRD) évolue de la façon suivante : 2016 - 4 029 370, 15 €  
2017 - 3 726 454, 30 €

## 1. OBJECTIFS FINANCIERS

### Préambule :

La pression fiscale de notre responsabilité ne devrait pas être augmentée :

Le taux de progression des dépenses de fonctionnement à périmètre comparable devra être inférieur ou au plus égal au taux de progression des recettes réelles de fonctionnement.

La notion de périmètre comparable n'intègre pas :

- Charges financières (liées aux emprunts précédemment contractés)
- Charges Intercommunales (non liées à notre seule responsabilité)
- Charges exceptionnelles (caractère imprévisible)

Comme lors des exercices précédents les dépenses de fonctionnement seront soumises à un contrôle strict.

### Dépenses de Fonctionnement

Les comptes de Classe 6 (sauf 675, 676 et 6811) s'élève au CA 2017 à la somme de **6 768 674,47 €**

Jusqu'en 2022, l'augmentation des Dépenses de Fonctionnement des collectivités territoriales ne doit pas dépassé 1,2% par an.

Notre objectif est d'être en deçà de ce seuil.

### Annuité de la dette

Celle-ci évoluera de la manière suivante :

2017	Remboursement Capital =	386 701, 83 €
	Remboursement Intérêts =	138 746, 16 €
	<b>TOTAL =</b>	<b>525 447, 96 €</b>
2018	Remboursement Capital =	448 432, 27 €
	Remboursement Intérêts =	126 101, 05 €
	<b>TOTAL =</b>	<b>574 533, 32 €</b>

A l'origine, le capital emprunté s'élevait à la somme de **7 481 292,82 €**

Le capital restant dû au 1<sup>er</sup> Janvier 2018 s'élève à **4 646 399,67 €**

*2 emprunts se sont arrêtés en 2017 (Frigo Scandia + acquisition d'une tondeuse + extension n°2 école de LE FOSSÉ) pour 53 470, 34 €.*

*Un nouvel emprunt de 1 060 000, 00 € perçu en janvier en 2017 pour financer les travaux du VVF (sur 20 ans sans intérêts), a fait l'objet du premier prélèvement de 53 000, 00 € début 2018.*

### Subventions aux associations

La commune continuera à soutenir les projets des associations sportives et culturelles en fonction de ses moyens et après présentation des comptes par les Présidents et/ou trésoriers des associations et des objectifs.

### Produits bruts des jeux

*Une nouvelle fois il y aura lieu d'être extrêmement prudent dans l'évaluation de ces produits, ces derniers ont connu une érosion de 2,7 % en 2017.*

### Principaux projets d'investissements 2018

- Reste à réaliser 2017 (366 873, 43 €)
- Travaux du VVF - 2<sup>ème</sup> tranche (Espaces communs) (825 000 €)
- Voirie (100 000 €)
- Travaux AD'ap (45 000 €)
- Rénovation éclairage public environ 160 points lumineux (135 177,16 €)
- Poursuite des études et Travaux Eau et Assainissement : (900 000 €)
  - o début des travaux de sectorisation
  - o renouvellement des canalisations avenue des Sources
  - o Remplacement de branchements plomb.

Ces dépenses seront équilibrées par les fonds propres, les subventions obtenues et si besoin le recours à l'emprunt.

### PROSPECTIVE PLURIANNUELLE

- Poursuite et fin des travaux du VVF - 2<sup>ème</sup> tranche (Espaces communs) (RAR 2018)
- Travaux AD'ap (45 000 € /an)
- Rénovation éclairage public (130 000 €)
- Voirie
- Travaux Eaux et Assainissement :
  - o renouvellement de canalisations et de branchement plomb
  - o travaux d'entretien des stations de pompes et d'épuration
  - o travaux sur château d'eau

**Contre : 2 (R. SORTAMBOSC ; N. DALLIER au vu du débat)**

**Abstention : 1 (P. TURBAN)**

**Pour : 28**

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Forges-les-Eaux le 27 mars 2018

Michel LEJEUNE  
Maire de FORGES LES EAUX

Certifiée exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le et  
de la publication le

Michel LEJEUNE  
Maire de FORGES LES EAUX